

Journée du 22 février 2022 :

Sujet : [INTERNET] Avis enquête publique carrière Parves et Nattages.

Date : Tue, 22 Feb 2022 10:29:51 +0100

De : Patrick Araldi

Pour : pref-environnement@ain.gouv.fr

Bonjour.

Par ce mail je me permet de donner un avis défavorable à la réouverture d'une carrière sur la commune de Parves et Nattages.

Voici ma motivation :

Adjoint sur la commune en charge de la transition énergétique, je travail sur le dossier d'une centrale photovoltaïque au sol depuis juin 2015. Ce projet arrive à terme puisque la mise en service est prévue pour début mars 2022. Je ne souhaite pas voir 6 années de travail et d'investissement ruinées par les nuisances provoquées par l'exploitation d'une carrière en limite du parc photovoltaïque: nuisances dues au tirs de mines pouvant déstabiliser les structures supportant les panneaux solaires et surtout les nuisances dues aux émissions importantes de poussières, poussières qui vont se déposer sur les panneaux et engendrer une diminution importante de productivité, d'où une rentabilité moindre ce qui imposera un nettoyage fréquent des panneaux solaires, opération dont le coup n'est pas négligeable, loin de là.

Si l'exploitation de la carrière venait à être accordées, le risque de cessation d'activité de la centrale photovoltaïque par manque de productivité n'est pas négligeable et ce serait catastrophique pour la commune.

Donc dans l'état actuel des choses, non à l'ouverture d'une carrière si proche de notre centrale photovoltaïque.

Patrick Araldi 01300 Parves et Nattages.

Sujet : [INTERNET] Observations enquêtes publique carrière "Rocheret" a Parves

et Nattages projet Guinée Derriaz carrière

Date : Tue, 22 Feb 2022 14:43:01 +0100 (CET)

De : Claudine Malacrida

Répondre à : Claudine Malacrida

Pour : pref-environnement@ain.gouv.fr

Bonjour,

Je suis hostile au projet de la carrière, pour plusieurs raisons :

- Nuisances sonores.
- Passage étroit dans le village.
- Tirs de mines.
- Dégradations des chaussées.
- Pollutions.

Mme Malacrida Claudine
01300 Parves et Nattages

Sujet : [INTERNET] exploitation carrière Parves et Nattage

Date : Tue, 22 Feb 2022 18:02:16 +0100 (CET)

De : Laurent COLLOT

Répondre à : Laurent COLLOT

Pour : pref-environnement@ain.gouv.fr

bonjour

Suite a l'enquête publique pour l'exploitation de la carrière Paves et Nattages.

nous souhaiterions donnez un avis négatif.

nuisance sonore, rotation de camion, centrale photovoltaïque a proximité.

sincère salutation Mr Collot Laurent et Mme De Caro Marie Anne.

-- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique PARVES

Date : Tue, 22 Feb 2022 10:25:10 +0100

De : MICHEL PICARD

Pour : pref-environnement@ain.gouv.fr

***Courrier à Mr le Commissaire Enquêteur de l'enquête publique de PARVES**

BonjourMr le Commissaire Enquêteur*,***

Veuillez trouver ci joint notre avis sur l'enquête publique pour la réouverture de la carrière de PARVES.

****Bonne réception.****

*****Cordialement**

Monsieur et Madame PICARD

01300 PARVES

Pref-environnement@ain.gouv.fr

Courrier à Mr le Commissaire Enquêteur

<http://www.ain.gouv.fr/installations-classees-r516.html>

Parves le 22 FEVRIER 2022

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous sommes habitants de PARVES, notre maison se situe au 6 impasse du Plâtre, à l'intersection de la route de l'église D107B et la route de Départementale D107 qui rejoint Belley et qui redescend vers la mairie de PARVES.

Nous vous adressons ce courrier pour vous faire part de notre opinion et notre expérience sur l'activité de l'ancienne carrière et par conséquent, le projet de la nouvelle carrière de PARVES.

Nous avons acheté cette maison en 2006, pour la situation que nous pensions paisible de la commune de PARVES et pour cette bâtisse ancienne (1864). L'ancienne carrière était en exploitation. Nous avons très vite subi les passages réguliers et incessants de camions circulant le long de notre mur de clôture (coté D107B église) jusqu'au stop (stop rarement respecté).

Au cours de l'année 2011 (Septembre), un camion porte charre qui transportait une pelle mécanique (avec très gros godet), en longeant notre maison, en a arraché l'angle (en partie haute), entraînant un déplacement de la poutre sablière de notre toit.

Il nous a fallu réaliser un constat d'accident avec la société d'exploitation pour la remise en état de notre maison.

Vous pourrez constater sur place, les pierres de taille qui ont été remplacées sur notre pignon a cet angle.

Ci-après les photos de ce sinistre.



Cette voie départementale, particulièrement le long de notre maison, est étroite et ne permet que tout juste le passage de gros camions.

Même si le stop de cette fin de route n'est que peu respecté, de part l'étroitesse de la voie, les camions effectuaient des freinages répétés sur la partie longeant notre maison.

Outre le bruit généré par ces manœuvres, le passage de ces véhicules lourds provoquait des vibrations que nous ressentions même à l'intérieur de notre maison.

Nous vous précisons par ailleurs qu'au moins une fois par an pendant un mois, nous subissons déjà le passage intensif et incessant de voitures, due à la déviation des gorges de la balme D1504. Les véhicules se rendant à YENNE traversent du coup PARVES ce qui entame déjà énormément la quiétude de la commune et complique grandement les croisements sur la départementale D107 (il n'y a en effet aucun moyen de croisement à certains endroits).

Nous nous permettons de vous rappeler que la traversée du village est soumise à une priorité de passage due à l'étroitesse de certaines voies.

Nous vous précisons également que de nouvelles familles avec de jeunes enfants se sont installées ces dernières années sur la commune. La configuration des rues du village, parfois sans aucun trottoir, rend déjà difficile, voire dangereuse la circulation à pied de ces enfants. Le passage de camions pourrait présenter un danger supplémentaire pour ces enfants et les piétons en général.

En conclusion, nous vous formulons par la présente, notre désaccord total quant à une réouverture de la carrière de PARVES et cet avis repose donc sur les éléments suivants :

- L'exploitation passée de la carrière a généré des nuisances que nous avons déjà eu à subir ;
- Les voies de notre village ne sont pas du tout adaptées au passage de camions qui de surcroît présenterait un réel danger pour la population ;
- Cette exploitation générerait à nouveau de véritables nuisances pour les habitants de la commune : bruit, vibrations dues au passage des camions, aux tirs de mine, à l'utilisation de broyeurs, etc.....
- Incohérence de l'exploitation d'une carrière, générant de la poussière, à côté d'un « champ » de panneaux solaires qui deviendraient, dès lors, moins efficaces.
- Pollution générée par cette exploitation : poussières, pollution possible des eaux, détérioration de l'habitat existant à la suite des tirs de mine (phénomène déjà constaté par le passé lorsque l'ancienne carrière était en exploitation).
- Enfin les remblais prévus après exploitation seraient d'origine inconnue et pourraient être à l'origine d'une pollution des sols.

Nous espérons, Monsieur le Commissaire Enquêteur, que tous ces éléments pourront être pris en compte dans la réflexion menée et permettront de conclure à l'inopportunité de ré ouvrir la carrière de PARVES.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Monsieur et Madame PICARD

- 01300 PARVES